

**Portant validation de la convention de mise à disposition d'espaces municipaux
à l'association Les vieux volants**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les demandes de l'association Les vieux volants pour user du domaine public

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition

signé électroniquement le 23/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

